

Arrondissement de
Montbrison

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUILLET 2018

Nombre de conseillers élus : 19

Guy FRANÇON Brigitte FERRET Dominique MANGEL Jean Claude MAZUEL Guy TISSEUR Gilles BERCET Huguette BADAR Dominique JAY Laurent JOONNEKINDT Cassandre JANVIER Christelle PETIT Christian CHAPELLO

Nombre de conseillers
présents : 12

Procurations : Albert RAMBAUD à Dominique MANGEL
Martine AVERNA à Christelle PETIT

Nombre de conseillers
représentés : 2

Absents : Bernadette de LENGAIGNE Estelle RIVAL Laurent PERES
Antoine ROBERT Yolande LAROUX
Secrétaire de séance : Mme FERRET

20180701 TARIF LOCATION CHAPITEAU 4m*4m

Monsieur le Maire indique qu'un nouveau chapiteau est disponible à la location. Il convient d'en fixer le tarif. Plus petit que les autres déjà en location, Monsieur le Maire propose la location du chapiteau de dimensions 4m*4m au prix de 50 € l'élément.

Les autres conditions insérées dans la convention initiale de location de chapiteaux resteront inchangées.

APPROBATION UNANIME de l'Assemblée Délibérante.

20180702 DECISION MODIFICATIVE 7 INTEGRATION DU FONDS DE ROULEMENT DU SITS SUITE A SA DISSOLUTION

Le SITS a été dissous par arrêté du Préfet de la Loire en date du 22 mai 2018.

Le 12 juin, il a été procédé à la dissolution comptable et un flux de trésorerie a été octroyé à la commune. Une décision modificative est donc nécessaire pour intégrer ce flux. ACCORD UNANIME de l'Assemblée Délibérante pour l'intégration de ce flux de trésorerie

20180703 CONVENTION POUR L'ACQUISITION MUTUALISEE D'UNE BALAYEUSE

Commune de St Galmier, Chamboeuf, Chazelles sur Lyon et St Bonnet les Oules

Monsieur le Maire explique le choix des 4 communes telles que St Bonnet les Oules, St Galmier, Chazelles sur Lyon et Chamboeuf d'acheter une balayeuse de manière mutualisée avec la répartition suivante :

- St Galmier : 3 jours par semaine
- Chazelles sur Lyon : 2 jours par semaine
- Chamboeuf, 1/2 jour par mois
- St Bonnet les Oules : 1/2 jour par mois.

St Galmier s'est chargée de la consultation.

M. le Maire indique donc que l'entreprise retenue est SA MATHIEU avec une offre de base à 163 800 € TTC, à laquelle s'ajoute un triangle AK5 sur porte arrière de 974.40 € TTC soit un coût total de 164 774.40 € TTC ainsi que le contrat de maintenance de 3 738.42 €.

La commune de St Galmier est chargée de la rédaction de la convention où seront précisés les coûts respectifs incombant aux 4 communes.

APPROBATION UNANIME de l'Assemblée Délibérante.

PRESENTATION DU REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE INTERCOMMUNAL

Monsieur le Maire dresse une présentation du RLPI afin d'engager un débat au sein du Conseil Municipal. Après quelques échanges, les membres du Conseil Municipal constatent que la Commune est à ce jour, pas ou très peu concernée. Aucune remarque n'est soulevée.